

Politique | Région: Cap budgétaire et politique 2019 au menu de la plénière d'octobre



Le budget 2019 du Conseil régional sera le premier à devoir prendre en compte, le contrat financier passé avec l'Etat qui vient plafonner l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement à 1,2%. Un élément extérieur en accord, cela dit, avec la stratégie budgétaire de la mandature visant également quant à elle à « une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ». Ce budget sera aussi le premier à marquer la fin du travail d'harmonisation entre les politiques et dispositifs des 3 anciennes régions. Deux éléments de contexte qu'Andréa Brouille, Vice présidente en charge du Budget ne manquera sans doute pas de souligner lundi lors de l'étape préliminaire à celle du vote du budget : la présentation aux élus des orientations budgétaires 2019. S'il est un gros dossier de la séance à venir, il loint d'être le seul.

La page de la fusion qui se tourne, le cadrage budgétaire posé par le contrat financier avec l'Etat, un périmètre de compétence qui évolue encore avec le retrait de la compétence formation aux Régions, mais une compétence sur l'orientation qui s'ouvre, avec la possibilité d'expérimentations dès 2019... Il y a en aura des choses à dire quant au contexte institutionnel de la présentation des orientations budgétaires 2019.

Du point de vue budgétaire et financier, l'exécutif régional ne varie pas d'un pouce et affirme poursuivre la stratégie budgétaire « rigoureuse, et non de rigueur, » posée dès 2016 au début de la mandature, « qui permet d'assurer tout à la fois une action régionale adaptée aux besoins d'aujourd'hui tout en préservant les capacités à agir de demain ». Et le rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales du mois de septembre dernier, qu'Alain Rousset ne se privera pas de mettre en exergue face à ses opposants dans l'hémicycle, en est sans doute un encouragement supplémentaire. Celui-ci place en effet la Nouvelle-Aquitaine dans les 3 premières Régions de métropole en termes d'amélioration de l'épargne brute et dans les deux premières pour l'épargne nette.

La jeunesse au coeur des préoccupations de l'année à venir

Pour autant peu de chiffres livrés à ce stade budgétaire premier que sont les orientations budgétaires, si ce n'est que « le budget primitif pour 2019 est travaillé sur une hypothèse de stabilité des crédits d'investissement et d'une réduction des crédits de fonctionnement de 4 % à l'exception des dépenses liées au Programme d'Investissement des Compétences, aux fonds européens, à la culture dont le budget est sanctuarisé, et aux ressources humaines

(effet naturel du GVT notamment) », pointe les responsables. Outre la stratégie financière globale, deux autres objectifs expliquent cette hypothèse de -4% des crédits de fonctionnements : « l'adaptation du budget à la capacité à faire au regard des taux de réalisation budgétaire effectifs depuis 2016 de chaque politique, et le choix de la prudence quant à la montée en puissance en cours d'année de nouveaux dispositifs ainsi que des intérêts de la dette selon la conjoncture économique ».

En terme de priorités politiques régionales, ce cadrage budgétaire tient à garder son cap sur l'emploi, en terme de soutien à la productivité et la compétitivité des entreprises, sur les compétences, mais aussi, sur les territoires (2019 marquera l'adoption par la Région de son SRADET), la culture (et la perspective de l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention) ainsi que la biodiversité et la transition énergétique ou encore les mobilités avec notamment l'adoption d'une nouvelle convention TER avec la SNCF.

Enfin, point sur lequel a beaucoup insisté Alain Rousset lors de la conférence de presse précédant la plénière mercredi 17 octobre : la jeunesse, qui se veut au cœur des préoccupations de l'année à venir. Et le Président de citer plusieurs dispositifs déjà mis en place ou à venir dont l'augmentation de la rémunération des stagiaires professionnels « pour qu'il n'y ait plus de stagiaires ayant une rémunération inférieure au seuil de pauvreté » ou l'aide au permis B elle aussi réévaluée, passant de 600 € à 1125€ en moyenne afin de répondre de manière plus efficace aux besoins des jeunes et d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Sur la jeunesse encore, Alain Rousset a souligné les actions menées en matière de logement étudiants posant notamment l'objectif de la création d'une production globale de 8 400 places d'ici 2030 dont 1500 spécifiquement destinées aux apprentis et jeunes en formation.

Une feuille de route "Alimentation, Agriculture et Territoires"

Mais à la table des matières de la prochaine plénière figure aussi la feuille de route « Agriculture, Alimentation et Territoires » qui vise à favoriser les circuits alimentaires locaux, l'ancrage territorial des filières alimentaires et l'accès au consommateur à une alimentation de qualité, saine et durable. Autant d'objectifs qui révèlent aussi l'enjeu pour l'exécutif régional de « la création de valeur supplémentaire par la diversification de l'exploitation et la meilleure valorisation de sa production ».

L'enseignement supérieur et la recherche seront également au cœur de plusieurs dossiers de cette plénière dont le vote d'un nouveau dispositif de consolidation de réseaux scientifiques d'acteurs dispersés sur le territoire régional. Autre sujet cher au Président Rousset : la mise au vote d'une convention entre le Conseil régional et la Fondation Tecnalía, qui est un centre de recherche appliquée, situé au Pays basque espagnol. Cette convention aura vocation à renforcer la compétitivité des PME et PMI de l'écosystème « science, technologie, industrie » régional, en leur faisant bénéficier des atouts de Tecnalía, acteur majeur de l'innovation au niveau européen dans la construction et les nouvelles technologies. Parmi ces atouts : l'obtention de crédits des programmes européens, ou encore une visibilité internationale accrue.

Enfin, autre « fierté » évoquée par le Président Rousset: la présentation à l'assemblée du vote final concernant la création d'un Parc Naturel Régional du Médoc, et la demande de classement au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Un vote qui intervient 10 ans après que la Région ex-Aquitaine en a suggéré sa création.



Solène Méric

Crédit Photo : aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 18/10/2018

[Url de cet article](#)